



SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 064-216401406-20230414-10_13_04_2023-DE



DELIBERATION N° 10

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Plan 5000 terrains
de sport de
proximité-
Demande de
financement
auprès de
l'Agence
Nationale du
Sport au titre de
la création de 2
courts de tennis**

L'an deux mille-vingt-treize, le treize avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 avril 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J.DARRIGADE C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

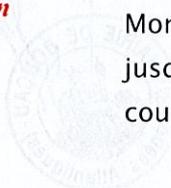
Secrétaire de séance : JM GUTIERREZ

Monsieur José DOS SANTOS, Adjoint, explique que dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et afin de renforcer la pratique sportive, en tant qu'impératif de santé et de société, au sein des territoires, l'Etat a initié un Plan « 5000 terrains de sport de proximité » à réaliser d'ici 2024. Le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a chargé l'Agence Nationale du Sport, opérateur de l'Etat, de déployer ce plan de 200 millions d'euros sur 3 ans (2022-2024).

Il propose au Conseil Municipal de présenter au titre de ce Plan 5000, une demande de financement pour les travaux de construction de 2 courts de tennis couverts.

Monsieur José DOS SANTOS rappelle que les 2 courts de tennis existants jusqu'alors, en mauvais état, ont été détruits dans le cadre de la construction en cours de la Maison des Associations.

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*



Il souligne que les futurs courts seront construits, à la Gargale, à proximité de la Maison des Associations, permettant ainsi de bénéficier de l'espace Robert Hiquet (club house, vestiaires...).

Ce futur équipement sportif s'adressera aux adhérents du Club de tennis mais également à l'ensemble de la population à travers les établissements scolaires, le Centre Social Dou Boucaou, les activités périscolaires mais également les habitants au titre de la pratique individuelle. Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable avec la pose de panneaux photovoltaïques sur la couverture.

Il est souligné que l'un des critères d'éligibilité à ce dispositif financier est la nécessité de conventionner avec les utilisateurs tels que le Club de tennis, les établissements scolaires, le Centre Social Dou Boucaou afin de favoriser leur occupation maximale, leur entretien tout en garantissant un accès libre pour le grand public.

Il indique que le coût estimatif du projet s'établit à 200 547 € HT (240 656,4 € TTC)

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un accompagnement financier auprès de l'Agence Nationale du Sport au taux maximum au titre de la création des deux courts de tennis.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de construction de 2 courts de tennis pour un coût estimatif de 200 547 € HT (240 656,4€ TTC) ;

Sollicite un accompagnement financier auprès de l'Agence Nationale du Sport au taux maximum dans le cadre du Plan « 5 000 terrains de sport de proximité » ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'utilisation et à l'animation d'équipements sportifs avec les futurs utilisateurs des courts de tennis

Charge Monsieur le Maire de mener à bien ces démarches.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 14 avril 2023
Le Maire,
Francis GONZALEZ

